Qu'Allah fasse périr les juifs ! Les graisses leur ont été interdites, ils les ont fait fondre puis les ont vendues !

Abdullah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Il parvint à 'Umar (qu'Allah l'agrée) qu'untel avait vendu de l'alcool. Il dit alors : « Ne sait-il pas que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : Qu'Allah fasse périr les juifs ! Les graisses leur ont été interdites, ils les ont fait fondre puis les ont vendues ! »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Umar (qu'Allah l'agrée) apprit qu'un homme avait rusé afin de profiter de l'alcool. Sans le boire, mais en le vendant. C'est une ruse évidente et illicite et c'est pourquoi 'Umar (qu'Allah l'agrée) invoqua Allah contre lui, tout comme l'avait fait le Prophète (sur lui la paix et le salut) concernant les juifs trompeurs, et dit : « Qu'Allah le fasse périr ! Ne sait-il pas que la ruse est illicite ? » En effet, c'est une tromperie envers Allah et Son Messager (sur lui la paix et le salut). Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'Allah fasse périr les juifs ! Quand Allah leur a interdit les graisses, ils ont délibérément rusé afin d'en profiter en changeant leur état initial, ils les ont fait fondre, puis les ont vendues et ont ainsi consommé le prix de leur vente. » Enfin, par ruse et tromperie, ils ont prétendu : « Nous ne mangeons pas les graisses qui nous ont été interdites ! », voulant par cela tromper Allah. Mais c'est plutôt Allah qui retourne leur tromperie contre eux-mêmes.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2976